

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN  
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141  
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004  
06 BP 10212 Ouagadougou 06  
Tél. : (226) 25-40-77-88/99  
E-mail : [rectorat@usta.bf](mailto:rectorat@usta.bf)



RECTORAT

Sâaba, le 13 août 2021

## Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA 1<sup>er</sup> tour

(préinscriptions payées entre le 22 juillet et le 6 août 2021 à 16h30)

Établissement sollicité : Faculté des sciences de la santé (FSDS)  
Section pharmacie

**Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 27 août 2021**

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), section pharmacie au titre de l'année 2021-2022 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BADOLO Marie Ange Roseline	F	Burkinabè
2	BARRY Mairama	F	Burkinabè
3	DIABRI Banyala Elodie Esther	F	Burkinabè
4	DIARRA Awa Farida 1ère Jumelle	F	Burkinabè
5	GUIRA Hana Benazir	F	Burkinabè
6	KAMBOU Ahmed Adib Magnus Junior	M	Burkinabè
7	KIMA Ramata	F	Burkinabè
8	LOUE Abdoul Kader	M	Burkinabè
9	OUEDRAOGO Nimbo Djamila	F	Burkinabè
10	OUEDRAOGO Wendyam Floriane Bernadine Audrey	F	Burkinabè
11	SAWADOGO Aida Gisèle	F	Burkinabè
12	TAPSOBA Ariane Rachidatou	F	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
13	TIENDREBEOGO Yasmine	F	Burkinabè
14	TRAORE Djé Maïmouna	F	Burkinabè
15	YABRE Aïchatou	F	Burkinabè
16	YANKINE Nancy Marisa Aminata	F	Burkinabè
17	ZANNOU MAHUGANME MARCELLA ASTRID	F	Burkinabè
18	ZIDA Manuella Dorcas	F	Burkinabè
19	ZONGO Alan Afzal Pingdwendé	M	Burkinabè

Arrêté la présente liste à dix-neuf (19) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 27 août 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 400 000 FCFA pour les nationaux
- 500 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est *individuelle et nominative et devra être présentée à la banque* pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le vendredi 27 août 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

**Professeur Jacques SIMPORÉ**  
*Commandeur de l'Ordre de l'Étalon*